
AN AVEL BRAZ

Commune de Coole (Marne)

**INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT
RUBRIQUES ICPE N° 2980**

PROJET EOLIEN DE MAISON DIEU

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITATION

PIECE N°0 : LETTRE DE DEMANDE

PIECE N°1 : CERFA N°15293*01

PIECE N°2 : SOMMAIRE INVERSE

PIECE N°3 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

PIECE N°4 : ETUDE D'IMPACT ET SES ANNEXES

PIECE N°5 : ETUDE DE DANGERS

PIECE N°6 : DOCUMENTS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

PIECE N°7 : DOCUMENTS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

PIECE N°8 : ACCORDS / AVIS CONSULTATIFS



8 Décembre 2016

Pièce n°2
Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l' e n v i r o n n e m e n t	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA n°15293*01	N°1	1.Cerfa		
	Procédés fabrications (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-1	N°3	3. Description de la Demande		
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-2	N°3	3. Description de la Demande		
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 I 1° du CE</i>)	AU-3	N°7	7. Documents demandé au titre du code de l'environnement	ICPE 02	Plan au 1/100000 ^{ème} en ICPE01
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 I 2° du CE</i>)	AU-4	N°7	7. Documents demandé au titre du code de l'environnement	ICPE 03	L'échelle 1/4500 ^{ème} a été retenue au vue de l'emprise des

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
						aérogénérateurs Plans zoomés au 1/2500 ^{ème} en ICPE 04, 05, 06 et 07
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (<i>R 512-6 / 3° du CE</i>)	AU-5		7. Documents demandé au titre du code de l'environnement	ICPE 08 à 51	L'échelle 1/1000 ^{ème} et un zoom au 1/500 ^{ème} ont été retenus au vue de l'emprise des aérogénérateurs
	Etude d'impact (<i>R 512-6 / 4° du CE</i>)	AU-6	N°4	4.1 Etude d'impact		
	Résumé non technique de l'étude d'impact (<i>R122-5 du CE</i>)	AU-7	N°4	4.1 Etude d'impact	Titre B de l'étude d'impact (pages 21 à 29)	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (<i>L414-4 du CE</i>)	AU-8	N°4	4.1 Etude d'impact	Page 128 et suivantes	
	Etude de dangers (<i>R 512-6 / 5° du CE</i>)	AU-9	N°5.1	5.1 Etude de dangers et Résumé Non Technique		
C o d e d e l'	Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou	AU-10.1	N°6	6. Documents demandés au titre du Code de l'Urbanisme		

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
u r b a n i s m e	paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.					
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	AU-10.2	N°6	6. Documents demandés au titre du Code de l'Urbanisme	Plan de masse général – AU 02 p9 Plans et profils des PDL AU28 à AU36 (p35 à 43)	
	Plan des façades et des toitures (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.3	N°6	6. Documents demandés au titre du Code de l'Urbanisme	Plans et profils des PDL AU28 à AU36 (p35 à 43)	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.4	N°6	6. Documents demandés au titre du Code de l'Urbanisme	Elévations (coupe) des éoliennes) : AU03 et AU22 à 26 Plans et profils des PDL AU28 à AU36 (p35 à 43)	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de	AU-10.5	N°4	4.2.2 Etude paysagère	P 47 à 65 du	

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)			(annexe à l'étude d'impact)	Volet Paysager repris pages 138 à 143	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.6	N°4	4.2.2 Etude paysagère (annexe à l'étude d'impact)		
	Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.7	N°4	4.2.2 Etude paysagère (annexe à l'étude d'impact)	Volet Paysager	
D é c r e t n ° 2 0 1 4 - 4 5 0	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	-	-	-	-
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	N°4	4. Etude d'impact	Titres B et C chapitre 3	
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	N°5	5.1. Etude de dangers 4.2.5 Etude électrique (annexe à l'étude d'impact)		
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4		4.6 Dossier de demande de dérogation « espèces protégées »		
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-5	N°8	8. Accords/avis consultatifs		
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans	PJ-6	N°8	8. Accords/avis		

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)			consultatifs		
	Modalités des garanties financières (<i>R 512-5° du CE</i>)	PJ-10	N°3	3. Description de la Demande	§7 p27 et suivantes	

Autres pièces présentes dans le dossier

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	N°8	8.1 Accord DGAC	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	-	-	-
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	-	-	-
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	N°8	8.2 Accord Météo France	-